


# ELISE – Information Entreprise

L'Etat met en place des Equipes locales inter services de soutien aux entreprises (ELISE) et mobilise tous ses outils d'accompagnement et de financement pour accompagner les entreprises françaises : cette fiche vous en résume les principales modalités.

## Votre contact de proximité :

Pour l'arrondissement de Toulon, M. Philippe BEUZELIN, sous-préfet chargé de mission via pref-elise@var.gouv.fr
Pour l'arrondissement de Brignoles, M. Bernard BREYTON, sous-préfet de Brignoles, via sp-elise-brignoles@var.gouv.fr
Pour l'arrondissement de Draguignan, les services de sous-préfecture via sp-elise-draguignan@var.gouv.fr

## Vous souhaitez développer votre entreprise ?

‣ Les Chambres consulaires départementales vous conseillent et vous accompagnent dans vos projets de développement : filières, environnement, sécurité, qualité, démarche de progrès, recherches de financements, ...
Contact Chambre de Commerce et d'Industrie du Var : Direction de l'Appui aux Entreprises – Espace Entreprendre – espace.entreprendre@var.cci.fr ou Catherine PAUL agence.brignoles@var.cci.fr
■ Contact Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Var: Direction des Services aux Entreprises- Service Développement Economique et Formation, Stéphanie DIAQUES-BURNAY, stephanie.diaques@cma-var.fr

■ Contact : guichet dispositif DE.F.I.E : defie@paysprovenceverte.fr

■ Contact : Union Patronale du Var, Nathalie Brunier : n.brunier@upv.org

‣ Le Fonds Stratégique d'Investissement (FSI) Région vous aide **à financer vos projets de développement d'activité.**
■ Contact : michel.dugravot@caissedesdepots.fr
Jean-Paul Guérin, jean-paul.guerin@caissedesdepots.fr

‣ OSEO vous aide **à financer vos projets** au travers de ses 3 métiers **: soutien de l'innovation, financement des investissements et du cycle d'exploitation** en



partenariat avec les banques, **garantie des financements bancaires et des interventions en fonds propres.**
■ Contact : jm.battigello@oseo.fr ;www.oseo.fr ou marseille@oseo.fr

▸ Vous souhaitez **exporter ou nouer des partenariats à l'international** pour développer votre activité ?
■ Contact : UBIFRANCE, Claudia Chang, Claudia.CHANG@ubifrance.fr
Contact : COFACE, Dimitri Verdet, dimitri_verdet@coface.com

▸ PACA Innovation regroupe l'ensemble des structures pour vous aider **faire de la R&D, innover** et développer de nouveaux produits.
■ Contact : www.pacainnovation.com
■ Contact : Rodolphe Uhlmann, uhlmann@mediterranee-technologies.com

▪ Vous souhaitez répondre à des **marchés publics** ?
■Contact : www.reseaucommandepublique.fr

▸ PACA Mode d'emploi vous aide pour **recruter, former et financer vos projets de ressources humaines**.
Contact : PACA Mode d'emploi, Danielle Ducreux, d.ducreux@pacamodedemploi.com

## Vous souhaitez créer ou reprendre une entreprise ?

▸ Pour vous accompagner **dans la création et la reprise d'une entreprise**

Secteur commercial, industriel ou de service :

■Contact Chambre de Commerce et d'Industrie du Var : Direction de l'Appui aux Entreprises – Espace Entreprendre – espace.entreprendre@var.cci.fr ; ou
Catherine PAUL : agence.brignoles@var.cci.fr

Secteur de l'artisanat et des services :
■Contact : Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Var : Direction des Services aux Entreprises- Service Développement Economique et Formation,
Création → Laurine LUCCIONI, laurine.luccioni@cma-var.fr
Transmission-Reprise → Sylvia RODRIGUEZ, sylvia.rodriguez@cma-var.fr

■ Contact : guichet dispositif DE.F.I.E : defie@paysprovenceverte.fr

## Vous rencontrez des difficultés de financement ou de trésorerie ?

▸ Les Chambres consulaires départementales vous orientent et vous conseillent dans vos difficultés de financement et de trésorerie ; en leur qualité de Tiers de Confiance de la Médiation (TCM) elles vous accompagnent également sur la mise en relation avec le Médiateur du Crédit.
■ Contact Chambre de Commerce et d'Industrie du Var : Direction de l'Appui aux Entreprises – Espace Entreprendre – espace.entreprendre@var.cci.fr
■ Contact Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Var: Direction des Services aux



Entreprises- Service Développement Economique et Formation, Gérard Filliol, gerard.filliol@cma-var.fr

‣ En cas de refus de prêt, vous pouvez saisir **le Médiateur du crédit**, votre dossier sera traité avec toute la confidentialité nécessaire par la Banque de France.
■ contact : www.mediateurducredit.fr

‣ En cas de difficulté à trouver le bon interlocuteur pour obtenir des financements haut de bilan, vous pouvez saisir **la plate-forme d'appui PME**.
■ contact : Fabrice Chauvin, fabrice.chauvin@caissedesdepots.fr

‣ En cas de difficulté financière, vous pouvez contacter :

**-la Commission des Chefs de Services Financiers** (CCSF), réunie en tant que de besoin par les DDFIP, elle permet d'examiner la possibilité d'étalement des dettes sociales et fiscales des entreprises.
■ contact : Didier BETTONI, didier.bettoni@dgfip.finances.gouv.fr

- **le Comité Départemental d'examen des problèmes de Financement des Entreprises (CODEFI**), il peut être saisi si votre entreprise comprend moins de 400 salariés et si vous rencontrez des difficultés de nature à remettre en cause la structure ou l'organisation de votre entreprise. Son secrétariat est assuré par les services de la DDFIP. Le CODEFI a une mission d'accueil, d'orientation et d'intermédiation. Il pourra proposer un audit de votre entreprise ou l'octroie d'un prêt FDES sous certaines conditions.
■ Contact : Didier BETTONI, didier.bettoni@dgfip.finances.gouv.fr

‣ Un **guide du financement PACA** vous permet d'identifier l'ensemble des aides publiques existantes.
■ Contact : www.financement-pme-paca.fr.

‣ Faciliter l'accès des PME aux ressources financières les plus adaptées à leurs spécificités en pouvant garantir des financements entre 10 000 et 1 500 000 euros
Contact :. Fonds de Garantie SOMUPACA 237 place de la Liberté- 04.94.09.78.98 Patrick Fournier somupaca.fournier@wanadoo.fr ou 04.94.09.78.71, Thierry Balazuc

‣ 2C Invest : Fonds d'Investissement Régional – intervient en haut de bilan pour des besoins inférieur à 200 000 euros, afin de renforcer la trésorerie des TPE PME
■ Contact : 2C Invest – CCIV – Michelle Sallerin 04.94.22.80.00 ou Somupaca - Patrick Fournier 04.94.91.50.67

## Vous rencontrez d'autres difficultés ?

‣ En cas de relations difficiles avec votre donneur d'ordre, vous pouvez saisir **le Médiateur de la sous-traitance**.
■ Contact : Pierre Weill, www.mediateur.industrie.gouv.fr

‣ En cas de réduction de votre activité, vous pouvez recourir au chômage partiel.
■ Contact : : emmanuel.joly@direccte.gouv.fr



‣ Pour vous accompagner dans vos démarches administratives, vous pouvez saisir **le Guichet unique d'accueil et d'orientation des entreprises**.
■ Contact : Elisabeth Sandon, elisabeth.sandon@direccte.gouv.fr

‣ Pour vous accompagner en matière de santé, sécurité, responsabilité civile et pénale en matière d'AT/MP (accident du travail/maladie professionnelle)

■ Contact : Union Patronale du Var, Philippe Lemaire, p.lemaire@upv.org, numéro Indigo : 0 811 360 011→

‣ Vous rencontrez des difficultés importantes qui à défaut de solution risquent de remettre en cause la poursuite de votre activité et d'entraîner un état de cessation des paiements.
Dans ce contexte, n'hésitez pas à venir en parler avec le Président du Tribunal de Commerce.
Plus vous entreprendrez tôt cette démarche, meilleures seront les chances de traiter les difficultés de votre entreprise.
Plusieurs types de mesures ou procédures existent pour aider votre entreprise à dépasser ses difficultés :

- le mandat ad hoc (recours aux conseils d'un spécialiste pour vous accompagner dans le traitement de vos difficultés),
- la conciliation (recours à un conciliateur afin de parvenir à un accord avec vos créanciers),
- la sauvegarde (procédure aidant à engager la réorganisation de votre entreprise pour prévenir une cessation des paiements)
- le redressement judiciaire (procédure d'accompagnement de votre entreprise si elle est déjà en cessation des paiements).

■ **Contact** : - Mr Philippe POINSIGNON – Président du Tribunal de Commerce de Draguignan ; gtcdraguignan@greffe-tc.net

Vous pouvez aussi vous adresser (en toute confidentialité) au **CIP (Centre d'Information et de Prévention)** qui pourra vous informer sur les enjeux de la prévention et les procédures amiables qui sont à votre disposition - Tél : 04.94.87.14.60

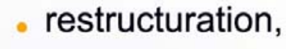
‣ Pour toute autre demande, vous pouvez saisir le **référent PME** de votre département.
■ **Contact** : Numéro Azur : 08 10 00 12 10






# Chefs d'entreprises



- restructuration,
- partenariat,
- investissement,
- créances,
- négociation, etc.



## Rencontrez nous assurez l'avenir de votre société

Rencontrez le comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI) si votre société est composée de moins de 400 salariés.

Saisissez, en toute confidentialité le comité interministériel de restructuration industrielle (CIRI), si votre entreprise comprend 400 salariés et plus.

## Rôle du CODEFI et du CIRI

Aider les entreprises en difficulté à élaborer et mettre en oeuvre des solutions permettant d'assurer leur pérennité, voire leur développement. Pour cela, il rassemble toutes les administrations concernées par les difficultés de l'entreprise et assure une fonction de médiateur entre l'entreprise et ses partenaires, notamment ses créanciers. Il peut ainsi accompagner des négociations en vue de la restructuration d'une entreprise, ou de l'arrivée d'un nouvel investisseur.






# CIRI ou CODEFI

# Rencontrez nous



Le **CIRI** est une structure nationale placée auprès du directeur général du Trésor. Contactez-nous spontanément :

- par téléphone 01 44 87 72 58
- ou par courriel : ciri@dgtresor.gouv.fr

Le **CODEFI** est une structure départementale présidée par le préfet. Le secrétariat est assuré par la direction départementale des finances publiques. Contactez-nous simplement :

- par téléphone04 94 03 82 81
- ou  tgactioneco083@dgfip.finances.gouv.fr



Nous vous proposons :

- un audit de la société
- l'octroi d'un prêt pour le développement économique et social (FDES) sous certaines conditions
- la réorientation vers la commission des chefs des services financiers (CCSF) afin de bénéficier de plans d'apurement des créances publiques.

# Au service des entreprises sur la toile

**www.minefi.gouv.fr** : le ministère l'Économie, des Finances et de l'Industrie vous informe sur les politiques du Gouvernement en matière d'économie, de finances et d'industrie.

**www.entreprises.minefi.gouv.fr** : portail destiné aux entreprises (industrie, PME, pôles de compétitivité, entreprise et design, impôts, tourisme, douane, intelligence économique, médiateur de la sous-traitance, INSEE).

**www.entrepriseprevention.com** : centre d'information et de prévention (CIP). Les entreprises qui veulent anticiper ou qui connaissent des difficultés peuvent trouver une information ciblée et s'orienter vers une solution avec les experts-comptables

**www.infogreffe.fr** : l'information légale sur les entreprises.

novembre 2011 - conception jmm communication préfecture du var - crédit photos : banque d'images libres de droits







**www.var.gouv.fr**